

**Deuxième rapport de la commission des finances sur le préavis 03/2025 :
Demande de crédit de construction pour la réfection des réseaux communaux
d'eau potable et d'assainissement ainsi que la création d'un système de
chauffage à distance pour le bourg de Grandvaux**

Remarque liminaire

Suite à la séance du Conseil communal du 5 mai 2025, la Commission des finances (Cofin) s'est entretenue avec M. Jean-Yves Cavin, Municipal, ainsi qu'avec M. Thomas Soderström, ingénieur en charge du projet. La Cofin les remercie pour leur disponibilité et pour les réponses apportées, dans une atmosphère constructive et ouverte. Le sujet reste cependant complexe, surtout pour des non spécialistes.

Ce rapport sera construit comme suit :

- Les principaux éléments complémentaires recueillis suite aux réponses apportées par MM Cavin et Soderström et à notre discussion avec ceux-ci ;
- L'analyse de la Cofin sur cette base, avec les éléments identifiés qui prêchent pour l'acceptation du projet, de même que les réserves qui peuvent être émises. L'analyse de la Cofin, comme il se doit, se focalise sur l'examen financier et des risques et vise une présentation objective et factuelle ; mais la commission est consciente des enjeux politiques et de société qui seront certainement encore évoqués ;
- La position de la Cofin

Éléments complémentaires suite à la séance du Conseil

Risques techniques et financiers pour notre commune ; pourquoi Bourg-en-Lavaux devrait s'occuper de la construction et de la gestion du CAD ?

Techniquement, le CAD, vu la température prévue, sera composé du même type de tuyaux déjà utilisés pour les circuits d'eau potable (10 bars). La pose de ceux-ci est donc maîtrisée, ainsi que leur résistance (selon les normes SIA : durée de vie supérieure aux 50 ans prévus pour l'amortissement du projet). Selon les normes MCH2, de telles conduites pourraient même être amorties sur 60 ans. Concernant la pose des sondes thermiques, les études géologiques sont favorables au projet. Une fois posées, le risque consisterait en un déplacement de strates souterraines qui couperait l'une ou l'autre de celles-ci. Les études montrent que ce risque est très limité et le projet repose sur de nombreuses sondes. Quant aux pompes à chaleur, chaque client sera propriétaire de la sienne qu'il sera chargé d'entretenir, et la centrale qui assurera le fonctionnement du circuit sera accessible aux éventuelles réparations. La commune ne compte pas engager de personnel spécialisé pour cette gestion, mais conclure un contrat d'entretien avec un entreprise spécialisée, notamment en cas de panne (c'est inclus dans les coûts présentés).

S'agissant des coûts et des risques liés à la facturation, il s'agira de transmettre aux clients, sur la base de compteurs, des factures liées à leur consommation. C'est une tâche qui correspond à la facturation déjà effectuée pour l'eau par exemple. Le nombre de clients est limité.

Ainsi, à la différence du projet de Cully, il n'y aura pas de « gros » clients tels que l'hôpital et les CFF. Et les éléments techniques à mettre en place et à gérer ne sont pas comparables à l'interface lacustre de Cully ou encore à la gestion d'un micro-grid pour une production « interne » d'électricité.

S'agissant de la possibilité de transmettre ce projet à un contacteur externe, aucune des entreprises contactées n'a souhaité reprendre un aussi petit CAD, ou alors en y injectant leur propre énergie, tout en demandant à la Commune d'injecter une somme à fonds perdu pour contribuer à la construction. Le coût de l'énergie qui sera délivrée par la Commune ne prévoit pas de bénéfice pour celle-ci, mais un prix permettant un coût financier neutre sur les 50 ans (investissement et coûts de fonctionnement). La commune sera également « cliente » de ce réseau pour les bâtiments qu'elle possède dans le bourg de Grandvaux.

Quelle est la taille critique du réseau ?

Le moins coûteux consisterait, du moins à court terme, en des solutions individuelles, par géothermie (hors gaz et mazout). Mais, dans le bourg de Grandvaux, ce ne serait possible que pour quelques maisons, et pratiquement impossible une fois les nouvelles conduites d'eau posées, sauf exceptions par exemple si un jardin est accessible pour forer et poser une sonde. D'où l'idée de mutualisation et la pose d'un CAD qui, dans les rues concernées par les travaux, devrait permettre à chaque bâtiment de se relier de suite ou par la suite, pour autant que la quantité d'énergie produite le permette. Cependant, le rendement financier de cette mutualisation repose sur un double mouvement qui peut paraître antinomique à première vue : plus il y aura de clients, plus le prix de l'énergie baissera, mais jusqu'à un certain stade car, une fois que les rues centrales du village, dans lesquelles les conduites seront changées, auront été équipées, l'éloignement des bâtiments et surtout la nécessité de compléter le système de sondes par des sources complémentaires de production va inverser le rendement. Ainsi, un réseau restreint, avec des bâtiments proches les uns des autres, pourrait être dans un tel cas plus économique qu'un vaste réseau.

Dans quelle mesure, la solution du CAD avec les sondes telle qu'envisagée reste la solution à privilégier relativement aux autres options de l'étude initiale (hors mazout, ni gaz) pour réaliser la transition énergétique de manière efficiente dans le bourg de Grandvaux ? Autrement dit : la transition écologique pourrait-elle être réalisée pour un prix moins élevé avec d'autres solutions, sans engendrer des travaux de forage dans des situations techniques compliquées et qui prendront beaucoup de temps et de l'énergie / de l'attention dans le suivi à l'administration communale ?

D'après les calculs effectués par l'entreprise spécialisée, un chauffage centralisé avec eau « haute température » ne serait pas possible. Et pour chauffer de l'eau à basse température, les sondes air-eau ou géothermiques s'imposent. Des solutions individuelles seraient moins chères et plus rentables, mais la configuration du bourg ne va pas pouvoir l'offrir au plus grand nombre : limitation pour poser des sondes hors routes, soucis liés au bruit pour des pompes air-eau, chaudières à pellets éventuellement (mais le potentiel de bois produit dans le canton est bientôt atteint et le canton souhaite favoriser dorénavant d'autres solutions, mais cela ne devrait pas se faire de manière coercitive ; de telles chaudières nécessitent cependant un entretien plus important qu'une PAC et le coût du bois devrait fluctuer plus que celui de la production thermique). Plus les propriétaires attendront, moins il devrait y avoir de solutions possibles et financièrement « acceptables ». D'autres bourgs dans le canton et en Suisse ressemblent à celui de Grandvaux, mais ils seront face à un même choix et peu sont confrontés à des normes de protection du patrimoine et de l'environnement comme dans notre région.

Analyse de la Cofin :

Des éléments présentés dans les différents documents et les différentes séances, la Cofin retient principalement que :

- La transition énergétique aura un coût et la loi à venir en définira plus précisément les contours. Cependant, dans le cadre du projet qui est présenté, la nécessité de changer le réseau d'eau du bourg de Grandvaux représente un « trade off » qui demande la mise en œuvre ou pas d'un CAD (avec des sondes thermiques) dans un délai relativement court. Comme indiqué dans son premier rapport, la Cofin pensait que le délai de rénovation (deux ans) aurait pu permettre à différents propriétaires de prendre position une fois les contours de la loi sur l'Énergie approuvés ou pour le moins précisés par le Grand Conseil ; mais la Municipalité estime, sur la base des échanges effectués avec les propriétaires, que ce délai ne devrait pas permettre d'obtenir un nombre concluant de nouveaux propriétaires, alors que plusieurs de ceux qui sont déjà intéressés pourraient opter à court terme pour une autre solution (soit par nécessité immédiate de changer leur centrale de production de chaleur, soit pour des motifs environnementaux).
- Actuellement, les solutions à énergies fossiles restent plus économiques, retardant d'autant la volonté de transition vers une énergie propre. La mise en œuvre de la loi sur l'énergie, et des éventuelles taxes incitatives, rendra progressivement cet arbitrage intenable et augmentera naturellement les propriétaires qui seront enclin à rejoindre le CAD qui serait alors la solution naturelle.
- Les solutions individuelles d'énergie renouvelable devraient, du moins à moyen terme rester moins coûteuses tant pour les propriétaires que pour l'investissement communal ; celles-ci consistent principalement en des PAC air-eau ou des sondes thermiques là où c'est possible. Le pari d'une solutions

future « miracle » pas chère et environnementalement (voire légalement) compatible peut être fait, mais ce pari semble risqué. Ce projet PAC/sondes géothermiques est ainsi vu comme un projet facilitateur pour les propriétaires du bourg qui pourront ou non y entrer, mais plus le temps avancera moins l'accès pourra être garanti compte tenu de l'investissement initial qui sera proportionnel aux premiers engagés. Toutefois, il serait exagéré d'écrire que les propriétaires qui ne participeraient pas dès maintenant au projet seraient « condamnés » à terme.

- La question du rôle des pouvoirs publics dans la transition énergétique se pose, et la Cofin, regrette que, mis à part dans le programme de législature et au détour des différents projets, une stratégie communale liée au chauffage/production de froid ne soit clairement identifiée. Le projet de Cully, qui se concrétise, découle notamment des besoins de l'hôpital qui coïncident avec l'aménagement du plateau de la gare et celui du bourg de Grandvaux projeté coïncide avec la rénovation des conduites d'eau. Il s'agit deux fois de saisir des opportunités, mais pour mieux répondre aux réserves de certains sur l'investissement communal en lien avec un nombre somme toute limité de citoyens, une stratégie plus globale du rôle de la commune comme « producteur/SI – appui aux particuliers pour d'autres solutions » aurait pu être un atout.
- Lorsque les bâtiments engagés dès le départ seront assainis, il faudra en trouver d'autres pour assurer la rentabilité pour les clients, dont la commune. Cela sera à la fois une nécessité pour le projet, mais aussi une opportunité pour de nouveaux propriétaires de rejoindre le CAD. Mais cet élargissement devrait être limité compte tenu des sondes initialement posées. Poser dès le départ un nombre supérieur de sondes à celui correspondant à la demande initiale serait financièrement risqué et, techniquement, cela demanderait de choisir les lieux à équiper car il est important de connaître les bâtiments à connecter pour assurer une création de chaleur dans les zones à fournir. En parallèle à cela, plus on s'approchera de 2040, année généralement mentionnée lorsqu'il s'agit d'échéance « légale », plus les choix des propriétaires devront se reposer sur des éléments clairs, mais à nouveau, ce projet ne pourra attendre ce moment.
- La Confédération a soutenu, suivi et salué l'étude de faisabilité sur laquelle repose le projet présenté au conseil. Le cas échéant, il sera intéressant de veiller à l'éventualité d'une future aide fédérale et ou cantonale pour ce projet novateur vu le profil du bourg.
- Quel que soit le vote du conseil, la Municipalité devra continuer à veiller à assister l'ensemble des citoyens dans la transition énergétique et notamment, si le CAD devait être accepté, ne pas laisser sur le quai ceux qui n'auront voulu monter dans le train. Le but est bien d'utiliser plus rationnellement une énergie toujours plus propre dans les années à venir, et cela quels que soient les choix des citoyens (mesures individuelles ou collectives). Même la pose du

CAD/installation de la PAC n'épargnera pas au propriétaire la nécessité d'assainir, il y aura les deux et ce sera donnant-donnant. Dans de nombreux cas, la décision actuelle de propriétaires de ne pas entrer dans le projet maintenant est lié au coût financier de l'opération (PAC, coût de l'énergie, isolation) et donc sur un pari, qui n'est pas forcément un choix, d'attendre. Il s'agira de poursuivre le travail d'information et montrer les avantages d'une solution mutualisée, notamment pour les propriétaires pour lesquels les solutions individuelles seront difficiles et chères à mettre à œuvre.

Position de la Cofin

La Cofin espère que la discussion sur le sujet ne sera pas politique et encore moins idéologique. La Municipalité propose un projet concret, avec des solutions techniques qui ont fait l'objet de travaux scientifiques et qui reprennent des manières de faire connues (sondes, PAC, CAD), bien que dans un lieu que la topologie rend novateur. Les coûts de l'énergie, élevés, sont connus dès le départ et à mettre au regard des coûts de la transition énergétique en cours et à venir.

L'investissement pour la commune peut paraître élevé vu le nombre de propriétaires actuellement intéressés, mais celui-ci est relatif au vu des investissements consentis et à venir pour notamment la rénovation énergétique des bâtiments communaux. Cet investissement devra en outre être couvert par les usagers du CAD, sur 50 ans de même que son fonctionnement par ces mêmes recettes. Les risques pour notre commune d'agir comme SI semblent, aux dires des ingénieurs, maîtrisables.

L'évolution du coût de l'électricité achetée par la commune pour faire fonctionner le système est de l'ordre de CHF 6'500.- par an, donc une variation de ce coût ne devrait pas avoir des conséquences sur l'équilibre financier du projet.

L'amortissement sur 50 ans est calculé avec un taux de 2%, supérieur au taux actuel. Un risque peut se présenter en cas d'augmentation sensible de ces taux, à voir si les contrats pour les clients doivent y faire référence.

Pour ces raisons, la Cofin juge le projet financièrement acceptable pour notre commune vu la hauteur de l'engagement initial et la neutralité des coûts sur la durée. La mise en place de ce réseau et ses coûts de fonctionnement seront à la charge des clients. Le projet est peut-être en avance sur son temps, mais la fenêtre d'opportunité pour sa construction est limitée dans le temps (rénovation du réseau d'eau) et le CAD sera amené « à la porte » des propriétaires du bourg. Si le projet devait être accepté, ce ne serait qu'un élément de transition et il conviendrait de continuer d'accompagner nos habitants dans l'isolation des bâtiments et la mise en place de solutions de production d'énergie tant mutualisées qu'individuelles.

Conclusions :

Compte tenu de ce qui précède, la Cofin invite le Conseil communal à

- 1. autoriser la Municipalité à réaliser des travaux de réfection des réseaux d'eau potable et d'assainissement en octroyant à cet effet un crédit d'investissement hors taxe de CHF 3'282'500.- ;**
- 2. autoriser la Municipalité à réaliser un réseau de chauffage à distance dans le bourg de Grandvaux en octroyant à cet effet un crédit d'investissement hors taxe de CHF 3'102'500.- ;**
- 3. laisser la compétence à la Municipalité quant au choix du mode de financement et, en cas d'emprunt, du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4 alinéa 7 de la loi sur les communes (LC).**

Bourg-en-Lavaux, le 16 juin 2025

La commission des finances.

Christian Currat

Anne Baehler Bech

Stéphane Massy

Chantal Ostorero

Nicolas Potterat